

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 1^{er} mars 2021

Nature : ☒ **Recommandations** ☐ Propositions ☐ Présentation ☐ Avis

Sujet : Recommandation du directeur national de santé publique : Mesures de contrôle en lien avec la COVID-19 pour la période post-7 mars 2021 pour l'annonce du 3 mars 2021

Mise en garde

Les assouplissements en présence de variants représentent un risque. Ceci doit nous amener à agir avec une très grande prudence. Les variants d'intérêt sont reconnus comme étant plus transmissibles et potentiellement plus virulents.

Il importe de souligner qu'une augmentation plus ou moins rapide de la proportion de cas de variant peut être masquée par la baisse de cas au total. Avec le temps, les souches de variants deviendront prédominantes et nous nous attendons à une remontée potentielle des cas. Toutefois, l'ampleur et la vitesse de cette remontée demeurent difficilement prévisibles et de plus, elle pourrait varier d'une région à l'autre.

Compte tenu 1) de la stabilisation de la situation depuis plusieurs semaines dans les régions visées ; 2) des efforts consentis par la population ; et 3) et des effets négatifs de l'application à long terme des mesures de contrôle, nous sommes disposés à mettre en œuvre certains assouplissements et à faire passer à l'orange les régions visées. Toutefois, compte tenu de l'imprévisibilité des variants, il demeure un risque pour lequel le respect des mesures en place est essentiel. Ces allègements doivent s'effectuer de façon très progressive et il est impératif d'informer les acteurs que devant une remontée des cas, un retour à des mesures contraignantes sera indiqué.

La situation des régions passant en zone orange, dont la Capitale-Nationale (03) et celles y étant déjà comme l'Abitibi-Témiscamingue (08) et l'Outaouais (07), sera documentée et un suivi intensif sera assuré au regard de l'évolution de la transmission associée aux variants.

Outre la proportion de variants, le facteur principal de succès demeure l'adhésion et le respect des mesures de santé publique par les citoyens. Si cette adhésion se maintient, la montée des variants pourra être contrôlée par la combinaison d'un dépistage rapide des cas et d'un traçage et isolement rigoureux des cas et contacts.

Par ailleurs, considérant 1) la situation fragile dans les régions de Montréal, de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides; 2) la proportion importante de variants; et 3) leur présence dans les éclosions en milieu scolaire, les directeurs de santé publique de ces régions sont unanimes pour déclarer qu'aucun assouplissement ne doit être fait ni annoncé avant d'avoir apprécié l'impact de la relâche scolaire. Selon l'évolution de la situation épidémiologique, certains assouplissements progressifs pourraient entrer en vigueur au cours des prochaines semaines. À ce stade-ci, reconnaître la menace des variants et assouplir les mesures leur semblerait contradictoire.

Recommandations

Considérant :

- L'épidémiologie des dernières semaines avec une diminution des cas, des hospitalisations et des décès dans l'ensemble du Québec, mais de façon plus accentuée et stable dans certaines régions du Québec ;
- Le portrait très différent entre les régions 2M-3L¹ et les autres régions du Québec ;
- Les projections différenciées entre les régions 2M-3L et le reste du Québec où l'impact prévu des variants est de moindre ampleur ;
- La nécessité de cohérence des paliers pour le maintien de l'adhésion de la population aux mesures de contrôle en place ;
- Le risque présent, mais gérable d'une remontée de cas ;

En consensus avec les directeurs de santé publique, **je recommande** à titre de directeur national de santé publique :

- **Que les régions** de la Capitale-Nationale (03), de la Mauricie-Centre-du-Québec (04), de l'Estrie (05) et de Chaudière-Appalaches (12) **passent du palier rouge au palier orange, dès le 8 mars 2021 ;**
MAIS un message clair doit être transmis à la population à l'effet qu'il s'agit d'un risque calculé et qu'il y a potentiel de remontée des cas pour les semaines à venir, et qu'au moindre signe d'une reprise de la transmission, il faudra revenir au rouge jusqu'à ce que la vaccination soit plus avancée.

¹ Régions 2M-3L : Montréal (06), Montérégie (16), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15)

- **Qu'au regard des cinémas, lieux de présentation des arts de la scène et lieux de culte**
 - ***Pour les zones orange :***
 - o Que les allègements déjà prévus au palier orange pour les **cinémas et les salles de spectacles** s'appliquent pour toutes les régions qui passeront à l'orange, **dès le 8 mars 2021** ;
 - o Que lors de la présentation de **spectacles**, aucun repas ne puisse être servi en même temps ;
 - o Que le nombre maximal de personnes admises dans un **lieu de culte** soit porté à 100, avec application de mesures strictes ;
 - o Que le nombre maximal de personnes admises pour les **funérailles** et les **mariages** soit limité à 25, avec application de mesures strictes ;
 - ***Pour les zones rouges (régions 2M-3L) compte tenu de la présence accrue du variant :***
 - o Que seuls les **cinémas** demeurent ouverts, comme cela leur est déjà permis depuis le début de la semaine de relâche ;
 - o En regard des salles de spectacle et des lieux de culte, le plan d'assouplissements progressifs sera annoncé dans la semaine du 8 mars 2021.
- **Qu'au regard du milieu scolaire**
 - ***Pour les zones rouges :***
 - o Que le port du **couvre-visage ou du masque d'intervention** soit obligatoire en tout temps pour les élèves du primaire **dès le 8 mars** ;
 - ***Tant dans les zones rouges qu'orange, à compter du 15 mars 2021;***
 - o Que des **sorties scolaires** puissent être offertes aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à l'intérieur des bulles-classes ;
 - o Que des **activités parascolaires** puissent être offertes aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à l'intérieur des bulles-classes.
- **Qu'au regard des sports et loisirs**
 - ***Pour les zones rouges et orange :***
 - o Qu'un plan d'assouplissements progressifs pour le loisir et les sports sera annoncé dès la semaine prochaine.

ADAPTATION DES MESURES SANITAIRES AU 8 MARS 2021

Paliers d'alerte en vigueur à compter du 8 mars 2021

Jaune	Orange	Rouge
Nunavik Terres-Cries-de-la-Baie-James <i>Note : les autorités de ces territoires ont des exigences particulières de gestion de l'accès à leurs territoires respectifs</i>	Gaspésie Bas Saint-Laurent Cote-Nord Nord-du-Québec Abitibi-Témiscamingue Saguenay Lac-Saint-Jean Outaouais Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches Mauricie-Centre-du-Québec Estrie	Montréal Laval Laurentides Lanaudière Montérégie

Résumé des mesures et sommaire des assouplissements en vigueur à compter du 8 mars 2021

Secteur	Rouge		Orange	
	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021
Couvre-feu	20h-5h	Statu quo	21h30-5h	Statu quo
Rassemblements dans les domiciles privés	Interdits (visiteur permis pour service ou soutien) Une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable. Le groupe ainsi formé ne devrait pas se joindre à une autre personne.	Statu quo	Idem qu'en rouge	Statu quo
Activités organisées dans un lieu public	Interdites Sauf funérailles à 25 personnes, 1 seule séance	Statu quo	Idem qu'en rouge	Statu quo
Lieux de culte	Ouverts Maximum 10 personnes, sauf pour funérailles maximum 25 personnes	Statu quo + Distance de 2 m entre les bulles afin de permettre que les gens puissent s'agenouiller ou se prosterner dans le	Ouverts Maximum 25 personnes	Maximum 100 personnes Sauf pour funérailles/mariage : maximum 25 personnes Distance de 2 m entre les bulles

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Rouge		Orange	
	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021
Lieux de culte (suite)		respect de la distanciation Masque de procédure + consignes		Masque de procédure + consignes
Restaurants	Fermés Sauf pour livraison et mets à emporter	Statu quo	Ouverts 2 adultes par table avec enfants mineurs / réservation / registre avec coordonnées / preuve de résidence / autres consignes Pas de vente d'alcool sans nourriture	Statu quo + occupants d'une même résidence privée à une même table Pas de spectacles durant les repas et règles pour les spectacles s'appliquent
Bars	Fermés	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Musées	Ouverts	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Cinémas	Ouverts Masque de procédure obligatoire, Spectateurs doivent rester assis Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles 1,5 m entre bulles 250 personnes maximum par salle	Statu quo	Ouverts Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence 1,5 m entre bulles 250 personnes maximum par salle	Statu quo
Auditoires et audiences (salles de spectacle/arts de la scène)	Fermés	Statu quo	Ouverts Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque 1,5 m entre bulles 250 personnes maximum par salle	Statu quo

Secteur	Rouge		Orange	
	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021
Bibliothèques	Accès à tous	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Sports et loisirs	Extérieur : permis Maximum 8 personnes ou occupants d'une même adresse. Cours permis : un instructeur peut s'ajouter au groupe Respect distanciation physique Intérieur : permis pour patinoires et piscines seulement Piscines des hôtels fermées Activités solo, duo + occupants d'une même résidence Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse Respect distanciation physique Exploitants : gestion de l'achalandage et surveillance des lieux pour assurer le respect de la distanciation et des mesures sanitaires	Statu quo	Extérieur : permis Maximum 8 personnes ou occupants d'une même adresse. Cours permis : un instructeur peut s'ajouter au groupe Respect distanciation physique Intérieur : permis dans les lieux publics ouverts Activités solo, duo + occupants d'une même résidence Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse. Respect distanciation physique Exploitants : gestion de l'achalandage et surveillance des lieux pour assurer le respect de la distanciation et des mesures sanitaires Lieux fermés ou activités suspendues : Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques. Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.	Statu quo

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	Rouge		Orange	
	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021	Situation actuelle	Mesures applicables le 8 mars 2021
Télétravail	Télétravail obligatoire pour tous	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	Ouverts Restrictions de capacité Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Déplacements interrégionaux	Non recommandés	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Services de garde	Ouverts Pendant relâche : pour travailleurs essentiels seulement	Statu quo	Idem que rouge	Statu quo
Milieu scolaire	Au secondaire : Masque d'intervention en tout temps	Statu quo	Au secondaire : Masque d'intervention en tout temps	Statu quo
	Au primaire : 1 ^{er} et 2 ^e cycles : couvre-visage sauf en classe 3 ^e cycle : couvre-visage en tout temps	Au primaire : Masque d'intervention en tout temps pour CMM Port du couvre-visage en tout temps hors CMM et du masque d'intervention dès réception	Au primaire : 1 ^{er} et 2 ^e cycles : couvre-visage dans l'école sauf en classe 3 ^e cycle : couvre-visage en tout temps	Statu quo

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :



N/Réf. : 21-SP-00306-04